

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
Séance du 16 décembre 2019**DÉLIBÉRATION n°2019-93**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 décembre 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 06 décembre 2019.

**Point de l'ordre du jour :**

3.2.a Budget initial 2020 - motion

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu la proposition de la commission des moyens,

**Exposé de la décision :**

A l'occasion du vote du budget initial 2020, la commission des moyens, réunie le 6 décembre 2019, propose au conseil d'administration d'adopter une motion destinée à alerter le MESRI sur la situation en constante dégradation de l'université.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation de la motion ci-jointe.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	0
Votes exprimés :	31
<b>Pour :</b>	<b>31</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- motion proposée par la commission des moyens.

Fait à Tours, le 17 décembre 2019

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **20 DEC. 2019**

Transmise au recteur le : **20 DEC. 2019**